



## « Ni médaille, ni miettes »

### Lettre ouverte

Comptant sur l'engagement du personnel hospitalier dans la crise sanitaire, le gouvernement a multiplié les déclarations de guerre et promis revalorisation des salaires et amélioration des conditions de travail. Alors que le personnel hospitalier dans son ensemble a contribué d'une manière ou d'une autre à la gestion de la crise COVID, il est question aujourd'hui d'attribuer une prime de 1500 € « au mérite » et *a posteriori*, selon l'appréciation des directions d'établissement.

Pour rappel, le « **Décret n° 2020-568 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents des établissements publics de santé et à certains agents civils et militaires du ministère des armées et de l'Institution nationale des invalides dans le cadre de l'épidémie de covid-19** » stipule que l'Isère se trouve dans un département éligible à la prime de 500 euros pour chaque hospitalier sauf dérogation liée à l'article 8, services ou agents impliqués dans la prise en charge de patients contaminés par le virus covid-19 ou mobilisés par les circonstances exceptionnelles d'exercice.

En distribuant des miettes et en promettant des médailles lors du défilé du 14 juillet, le gouvernement passe à la trappe toutes les promesses et nos revendications, à savoir :

- Une revalorisation générale des carrières
- L'embauche du personnel nécessaire et une formation à hauteur des besoins
- Un coup d'arrêt à la fermeture des lits
- La réouverture des lits fermés depuis des années suite aux restructurations

Ces points sont responsables de la crise sanitaire.

Nous sommes profondément choqués par ce décret qui divisera le personnel et isolera les établissements. On cible dans les hôpitaux ceux qui ont reçu les balles, comme on divise les établissements selon les zones rouges ou vertes. En cela, on considère le personnel hospitalier comme de la chair à canon.

Nous appelons à une mobilisation générale. Satisfaire ces revendications sera notre seule garantie pour éviter une prochaine crise sanitaire.

Associez-vous aux mardis de la colère !

L'ensemble du personnel hospitalier se mobilisera les mardis 26 mai, les 2, 9 et 16 juin.

Le syndicat CGT du CHU de Grenoble Alpes

Téléphone : 04 76 76 51 03  
Web : [www.cgt-chuga-ght.fr](http://www.cgt-chuga-ght.fr)  
Mail : [SyndicatCgt@chu-grenoble.fr](mailto:SyndicatCgt@chu-grenoble.fr)  
Twitter : @CGTCHUGrenoble